AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0215
FR0000120164-FS0093

17 février 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 février 2015, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 février 2015, le seuil de 5% du capital de la société CGG et détenir, pour le compte desdits fonds, 9 015 700 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,57% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CGG sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 177 065 192 actions représentant 197 341 873 droits de vote.